



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMPTE RENDU

DE LA RÉUNION DE LA

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DE LA SÉCURITÉ

Samedi 1^{er} juin 2019

Knight's Hall
Château de Bratislava
Bratislava, Slovaquie

LISTE DE PRÉSENCE

Président	Ivans KLEMENTJEVS (Lettonie)
Rapporteur général	Christian TYBRING-GJEDDE (Norvège)
Rapporteur, sous-commission sur les relations économiques transatlantiques	Jean-Marie BOCKEL (France)
Présidente de l'AP-OTAN	Madeleine MOON (Royaume-Uni)
Secrétaire général de l'AP-OTAN	David HOBBS
Délégations membres	
Belgique	Brigitte GROUWELS
	Damien THIÉRY
Canada	Raynell ANDREYCHUK
	Jane CORDY
Estonie	Sven SESTER
France	Françoise DUMAS
	Jean-Noël GUERINI
	Jean-Luc REITZER
Allemagne	Peter BEUTH
Hongrie	Andrea VARGA-DAMM
Italie	Cristiano ANASTASI
	Adriano PAROLI
Lettonie	Ojars Eriks KALNINS
Lituanie	Rasa JUKNEVICIENE
Luxembourg	Roberto TRAVERSINI
Monténégro	Genci NIMANBEGU
Pays-Bas	Isabelle DIKS
	Menno KNIP
Portugal	Luis Pedro PIMENTEL
Roumanie	Ion CUPA
	Corneliu STEFAN
Slovaquie	Eduard HEGER
Slovénie	Monika GREGORCIC
Turquie	Osman Askin BAK
	Muhammet Naci CINISLI
	Mevlut KARAKAYA
	Ilhan KESECI
Royaume-Uni	Baroness ADAMS
	Richard BENYON
	Douglas CHAPMAN
	Tanmanjeet DHESI
États-Unis	James COSTA
	Neal DUNN
	Brett GUTHRIE
	Linda SANCHEZ

Délégations associées

Arménie	Viktor YENGIBARYAN
Autriche	Reinhold LOPATKA
	Maximilian UNTERRAINER
Azerbaïdjan	Malahat IBRAHIMGIZI
	Siyavush NOVRUZOV
Géorgie	Giorgi KANDELAKI
	Irakli SESIASHVILI
Macédoine du Nord	Ilija DIMOVSKI
	Katerina KUZMANOVSKA
	Vesel MEMEDI
Serbie	Dragan SORMAZ
Suisse	Werner SALZMANN
Ukraine	Borys TARASYUK
	Oksana YURYNETS

Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens

Algérie	Sidi Othmane LAKHDAR
Jordanie	Majed QUISIM
Maroc	Mohammed AZRI

Observateurs parlementaires

Kazakhstan	Yersultan BEKTURGANOV
	Zhanna SAGINOVA
Conseil national palestinien	Abdelrahim M.A. BARHAM
République de Corée	Woon Youl CHOI
	Dong Yeol YEOM

Intervenants

Erik JONES
 directeur des études européennes et eurasiennes, SAIS, université Johns Hopkins

Frances G. BURWELL
 Membre émérite, The Atlantic Council, Washington

Paula PUSKAROVA
 Vice-rectrice pour la recherche et les études doctorales, université d'économie de Bratislava

Secrétariat international

Paul COOK, directeur
 Anne-Laure BLEUSE, coordinatrice
 Nadia O'SHAUGHNESSY, assistante de recherche

I. Observations liminaires d'Ivans KLEMENTJEVS (Lettonie), président

1. Le président, **Ivans Klementjevs** (LV), souhaite à la commission la bienvenue à Bratislava et remercie la délégation slovaque pour son hospitalité. Il rappelle aux membres que les projets de rapports de la commission, bien qu'ils ne soient pas imprimés cette année, sont accessibles en ligne. Dans un souci de ponctualité, il prie les membres de poser des questions succinctes.

II. Adoption du projet d'ordre du jour [078 ESC 19 F]

2. Le projet d'ordre du jour [078 ESC 19 F] est adopté.

III. Adoption du compte rendu de la réunion de la commission de l'économie et de la sécurité tenue à Halifax (Canada) le samedi 17 novembre 2018 [247 ESC 18 F]

3. Le compte rendu [247 ESC 18 F] est adopté.

IV. Examen des *Commentaires du secrétaire général de l'OTAN, président du Conseil de l'Atlantique Nord, sur les recommandations de politique générale adoptées en 2018 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN* [043 SESP 19 F]

4. Les membres de la commission de l'économie et de la sécurité ne formulent aucun commentaire.

V. Présentation par Erik JONES, directeur des études européennes et eurasiennes, *The School of Advanced International Studies*, université Johns Hopkins, sur *Le défi du populisme économique*, suivie d'un débat

5. **Erik Jones** précise qu'il prévoit d'évoquer l'impact du populisme sur la performance économique dans les sociétés industrielles avancées. Il note d'abord que le terme de « populisme » prête à confusion, en particulier lorsque des journalistes l'utilisent au sens large et/ou supposent qu'il s'agit nécessairement d'un phénomène négatif. Pour plus de clarté, M. Jones définit le populisme à partir des cinq caractéristiques que voici : recours à des médias et moyens de communication alternatifs ; positionnement de la politique dans tous les sens du terme contre les élites en place ; appel à la démocratie directe et au référendum ; primauté de la souveraineté nationale sur tous les autres principes ; enfin, forte volatilité de l'électorat. L'intervenant ne considère pas ces caractéristiques comme nécessairement négatives : plusieurs d'entre elles permettent d'impliquer dans le processus politique un groupe de personnes plus large et plus diversifié que jamais auparavant.

6. Ces caractéristiques, remarque cependant l'intervenant, ont des implications économiques distinctes. Il juge particulièrement important de gérer les attentes économiques par une communication permettant aux marchés d'anticiper. Lorsque les attentes manquent de clarté, explique-t-il, les banques centrales perdent leur capacité d'agir sur la performance économique. L'utilisation de médias alternatifs par les populistes alimente cette confusion dans la communication.

7. Il attire aussi l'attention sur le fait que le positionnement anti-élites contribue au rejet de l'expertise. S'il est utile dans certaines circonstances de remettre en question les idées reçues, il n'est pas possible de savoir à l'avance si les effets en seront positifs ou négatifs. L'intervenant explique que les populistes cherchent souvent à contester les idées

conventionnelles à propos des avantages du libre-échange. Conséquence : nombreux sont ceux qui en viennent à rejeter en bloc le libre-échange plutôt que de tenter de modérer ses effets dommageables. Les conséquences d'un tel rejet peuvent être encore plus graves.

8. L'intervenant fait remarquer que, lorsqu'on mène des négociations commerciales aujourd'hui, il est important de débattre des régimes réglementaires, qui imposent aux entreprises une lourde charge financière sur le plan de la conformité réglementaire. Le recours au référendum commence à se mettre en place à propos de questions de réglementation, souligne-t-il, notamment sur la protection de l'environnement ou les normes alimentaires. Il décrit les dissensions qui peuvent résulter de ce type de politique. Cela nécessite souvent un mécanisme d'arbitrage et fragilise notre capacité à négocier des accords commerciaux. Pour illustrer son propos, il évoque la diversité de la composition du nouveau Parlement européen et l'étendue considérable des questions spécifiques que cette assemblée aborde. On imagine mal, dit-il, comment un tel Parlement pourrait voter un accord commercial large et complexe.

9. Dans un monde économiquement interdépendant comme le nôtre, insiste l'intervenant, notre capacité à prendre des décisions à l'échelle nationale est souvent tributaire des réactions d'autres pays, comme le notait déjà Richard N. Cooper dans les années 1960. C'est ce qui explique la mise en place d'un vaste dispositif d'institutions internationales chargées de coordonner les politiques économiques. Dans l'Union européenne, par exemple, la politique macroéconomique privilégie un dialogue constant et des efforts d'alignement des politiques fiscales nationales. M. Jones note que certaines factions tentent actuellement de sortir de cette coordination macroéconomique européenne pour affirmer une souveraineté nationale. L'Italie en est un exemple. L'intervenant met en garde : si les marchés obligataires rejettent le raisonnement du gouvernement italien, celui-ci ne disposera plus des mêmes moyens pour atteindre ses objectifs par une politique budgétaire expansionniste.

10. L'intervenant illustre ensuite la volatilité de l'électorat populiste en citant le récent exemple des deux partis au pouvoir en Italie. Une telle volatilité, estime-t-il, peut entraîner de brusques changements dans la politique des gouvernements successifs, un facteur de déstabilisation macroéconomique.

11. L'intervenant conclut en réfutant le caractère nécessairement négatif du populisme. D'après lui, la remise en question des idées reçues peut être productive. Mais il nous demande de rester vigilants quant aux conséquences potentiellement néfastes de ce rejet du *statu quo*.

12. Remerciant l'intervenant pour sa présentation, le président souligne la pertinence de ses remarques dans le contexte des élections parlementaires européennes et du Brexit. De nombreux Britanniques, dit-il, semblent aujourd'hui moins sûrs d'avoir fait le bon choix.

13. L'intervenant se prononce contre toute décision politique à caractère définitif. Il faudrait toujours prévoir la possibilité de corriger les erreurs. C'est la raison pour laquelle il appréhende les référendums, qui ne laissent que peu de marge pour affronter leurs conséquences inattendues.

14. **Richard Benyon** (UK) fait écho aux remarques de M. Jones sur le concept de référendum. À cause du référendum sur le Brexit, dit-il, le Royaume-Uni traverse aujourd'hui un conflit entre la démocratie populaire et la capacité à concrétiser ses vœux par la démocratie représentative.

15. M. Benyon fait ensuite remarquer qu'après la crise bancaire, les banques centrales ont fait tourner la planche à billets à une échelle industrielle, ce qui a évité à bon nombre d'économies de tomber en récession. Mais cette intervention a aussi alimenté les inégalités - réelles ou supposées - entre ceux qui ont accès aux capitaux et les autres. À son tour, cela a

entraîné une prolifération de partis proposant des solutions faciles pour résoudre les problèmes liés aux inégalités économiques. À la lumière de ces évolutions, M. Benyon demande si les économistes et les banquiers centraux comprennent bien les répercussions que leurs décisions peuvent exercer à l'échéance d'une décennie.

16. Les banquiers centraux, explique l'intervenant, sont conscients des effets de leurs actes sur les disparités sociales. Conscients et souvent très mal à l'aise. Il note aussi que l'indépendance de la banque centrale vis-à-vis du politique est la norme dans nos communautés économiques. L'intervenant se demande s'il ne conviendrait pas de moduler quelque peu cette norme. Il reste cependant conscient des dommages que cela pourrait entraîner.

17. **Christian Tybring-Gjedde** (NO) attire l'attention sur l'exemple norvégien. Il explique que la Norvège est aujourd'hui pressée de toutes parts de dépenser ses vastes réserves financières dans l'infrastructure et d'autres investissements. Mais la banque nationale norvégienne argue qu'en augmentant les investissements, on attisera l'inflation. D'après M. Tybring-Gjedde, en cette ère de mondialisation, les banques centrales devraient peut-être regarder au-delà de leur économie nationale afin de prendre davantage en compte les facteurs globaux.

18. Les populistes, ajoute M. Tybring-Gjedde, parviennent souvent au pouvoir parce que les gens ont l'impression que les médias traditionnels ne les écoutent pas et privilégient le politiquement correct. Il demande comment les médias traditionnels pourraient changer et refléter plus fidèlement ce que pense le public.

19. L'intervenant rappelle la théorie de Barry Eichengreen : dans l'histoire, chaque fois que la technologie de communication a changé, les gens ont trouvé des moyens pour contourner les médias traditionnels. Il déclare que dès qu'un mode de communication est institutionnalisé, il se tarit.

20. En réponse à la première question de M. Tybring-Gjedde, il admet en effet que la Norvège devrait préparer son avenir dans l'économie mondialisée, vu la dimension globale de ses réserves financières nationales. L'Allemagne aussi devrait investir davantage dans ses infrastructures. Il note que le manque de volonté allemande en ce sens affecte négativement d'autres économies européennes. Le pays étant tributaire du commerce européen, ces répercussions finiront par se faire sentir en Allemagne comme ailleurs.

21. **Osman Askin Bak** (TR) demande si l'initiative chinoise *One Belt, One Road* (ou Nouvelle route de la soie) est la version locale d'un modèle économique populiste.

22. L'intervenant répond que l'initiative *One Belt, One Road* est intéressante parce qu'elle constitue la quatrième tentative de la Chine pour remédier aux déséquilibres macroéconomiques persistants et pour exploiter les actifs accumulés à l'étranger dans le cadre d'un investissement de long terme de nature stratégique. Il ne voit pas dans cette initiative une mesure populiste, mais plutôt une forme d'investissement qui doit permettre de mieux relier la Chine au monde extérieur. Il admet cependant que la Chine ne sait pas encore comment atténuer les conséquences politiques négatives de ce rééquilibrage macroéconomique.

23. Le directeur de la commission, **Paul Cook**, demande à l'intervenant de commenter le rôle des institutions face à l'élan populiste. Il demande également quels sont les remèdes possibles, et comment la logique économique peut prévaloir face à ces défis.

24. D'après l'intervenant, le choix des institutions a normalement des répercussions politiques. Il cite l'exemple d'un débat européen : comment restructurer la dette publique ?

Quelle institution doit en assumer la responsabilité, le Mécanisme européen de stabilité ou la Commission européenne ? Ces deux organes, note-t-il, sont très différents. De plus, les pays créditeurs et les pays débiteurs n'ont pas les mêmes préférences à leur égard. L'intervenant souligne l'importance de débats comme celui-ci, sur la question de savoir comment et pourquoi il faut coordonner la politique économique entre pays. À son avis, les débats contribueront en tout cas à clarifier pourquoi certaines politiques sont devenues la logique conventionnelle.

25. Le président évoque un grand projet de nouvelles infrastructures en Lettonie, avec une ligne ferroviaire entre Tallinn et Varsovie. Il exprime cependant des craintes quant aux effets durables de la crise économique. Il souhaiterait pouvoir appuyer sur un bouton pour mettre fin à la crise.

26. L'intervenant note le rôle précieux que l'Union européenne a joué pour promouvoir la durabilité des investissements de long terme et éviter que les projets soient perturbés par un changement des variables macroéconomiques. Il souligne la nécessité de garantir la continuité des investissements d'un bout à l'autre du cycle économique.

27. Le directeur de la commission, Paul Cook, demande si l'intervenant fait un lien entre les problèmes abordés et le besoin d'un leadership global sur la finance et la réglementation. Il fait remarquer que l'ordre mondial actuel se distingue par l'absence d'un leadership clair, par contraste avec l'hégémonie des Britanniques au XIX^e siècle ou des Américains après la guerre.

28. L'intervenant admet que la notion de leadership est très importante, en particulier dans le cas des États-Unis au XX^e siècle. L'hégémonie américaine a contribué à la naissance des institutions internationales que nous connaissons aujourd'hui. À cet égard, il s'inquiète de voir l'administration Trump privilégier la souveraineté nationale au détriment de l'ordre international et des institutions nécessaires pour le préserver. Il note que la coopération internationale, de multiples manières, renforce plus qu'elle ne bride la souveraineté nationale.

VI. Présentation par Frances G. BURWELL, membre émérite, *The Atlantic Council*, Washington, sur *Le marché numérique transatlantique : coopération et tensions*, suivie d'un débat

29. **Frances G. Burwell** explique qu'elle va parler de la numérisation ainsi que de son impact sur les dissensions et la coopération transatlantiques. Tout en admettant l'existence actuelle de tensions commerciales transatlantiques, elle note qu'en matière de numérisation, les États-Unis et l'Union européenne sont les partenaires les plus solides au monde. Elle présente toute une série de statistiques pour illustrer la puissance des liens numériques entre les deux rives de l'Atlantique.

30. En ce qui concerne la coopération, l'intervenante note une exception, celle des plateformes. Sur ce plan, les États-Unis dominent, suivis de la Chine. L'Europe ne représente que 2 % de la valeur totale des plateformes.

31. L'intervenante explique que malgré cette économie numérique interdépendante de part et d'autre de l'Atlantique, nombre de divergences de vues et de dissensions persistent. Cette situation s'explique dans une large mesure par un excès d'optimisme quant au pouvoir des nouvelles technologies : rares sont ceux qui imaginaient les risques potentiels. D'après Mme Burwell, personne n'avait vraiment songé aux implications pour la vie privée, à la capacité de surveillance, à la fraude en ligne ou à la cybercriminalité. Elle souligne à quel point il importe d'encourager à un stade précoce les bons éléments des nouvelles technologies tout en confinant les éléments moins souhaitables. Elle considère l'intelligence

artificielle (AI) comme le nouveau développement technologique nécessitant un débat. Elle approuve aussi les lignes directrices de la Commission européenne sur l'intelligence artificielle éthique.

32. Aux yeux de l'intervenante, la principale divergence entre les États-Unis et l'Union européenne se situe sur le plan de la réglementation. Elle déclare que l'Europe s'est imposée comme la superpuissance de la réglementation, tandis que les États-Unis n'instaurent que peu de règles ciblant spécifiquement le secteur numérique. L'approche américaine, souligne-t-elle, n'est pas simplement le reflet de celle de l'administration Trump. Elle existait avant le président actuel et s'est exacerbée ces dernières années. Cependant, de nombreuses grandes entreprises américaines ont dû se conformer à la réglementation de l'UE pour pouvoir accéder au marché européen.

33. L'intervenante souligne deux points à propos de la réglementation. D'abord, il importe de ne pas laisser les mesures réglementaires brider l'innovation et la croissance, en particulier parmi les start-ups et les PME. Ensuite, elle suggère que le droit indicatif (« soft law ») et les codes de conduite pourraient être utiles dans un secteur en évolution rapide comme la technologie, en raison du temps qu'il faut (parfois des années) pour voter des textes contraignants.

34. La communauté transatlantique, insiste-t-elle, consacre trop d'attention aux divergences entre les États-Unis et l'Europe, négligeant les acteurs les plus inquiétants de la scène numérique comme la Chine et la Russie. À son avis, la création d'un ensemble global de règles régissant l'économie numérique dépend de la collaboration avec ces acteurs.

35. Ensuite, l'intervenante explore certains aspects spécifiques suscitant des craintes dans le partenariat numérique entre les États-Unis et l'Union européenne. Elle mentionne d'abord la protection de la vie privée, un facteur de frictions à cause du RGPD. Elle déclare qu'il sera intéressant de voir si de nouveaux États américains vont instaurer leurs propres lois sur la confidentialité, s'il y aura un médiateur et si le *Patriot Act* sera prorogé.

36. L'intervenante mentionne également les enquêtes en cours en matière de concurrence et note l'importance du remplacement de Margrethe Vestager à la Commission européenne. Elle souligne la nécessité du dialogue sur la question de savoir si le monde numérique a besoin d'autres critères que les affaires de concurrence traditionnelles, vu ses spécificités et sa facilité d'entrée.

37. L'intervenante se penche en troisième lieu sur la taxation du numérique, une question qui alimente actuellement les tensions transatlantiques. Elle note que des entreprises américaines voient dans ces taxes un traitement arbitraire visant les intérêts américains. Or, dit-elle, la vente de données doit être considérée comme une nouvelle activité lucrative, qu'il convient de taxer adéquatement à ce titre.

38. En quatrième lieu, l'intervenante évoque les désaccords transatlantiques à propos de la circulation des données. Les États-Unis, explique-t-elle, sont partisans de la libre circulation des données ; de son côté, l'Europe se soucie bien plus de leur protection. Elle demande quelles normes - à supposer qu'elles existent - pourraient protéger les données de manière à ce qu'elles puissent circuler librement tout en évitant leur localisation.

39. L'intervenante mentionne brièvement le droit d'auteur et la régulation des plateformes, en précisant que ces questions sont moins importantes pour les relations numériques transatlantiques. Mme Burwell consacre davantage d'attention à la lutte contre le terrorisme et les discours haineux. Sur ce plan, en effet, la fracture transatlantique apparaît clairement. Elle explique qu'en l'absence de restrictions concernant la liberté d'expression aux États-Unis, rien ne peut obliger les entreprises américaines à retirer des publications en ligne (même si

bon nombre d'entre elles appliquent des règles internes qui le prévoient). C'est la raison pour laquelle le gouvernement des États-Unis n'a pas signé l'appel de Christchurch ni la charte du G7 sur les contenus toxiques. Il reste à voir, ajoute-t-elle, comment les États-Unis et l'Union européenne pourront concilier leur différence d'approche des discours haineux.

40. Sur le thème plus large de la cybersécurité, l'intervenante estime que les États-Unis et l'Union européenne devraient unir leurs efforts pour développer des normes au niveau technique. En ce qui concerne la 5G et les réseaux sécurisés, elle souligne l'importance d'une évaluation conjointe des risques pesant sur les infrastructures à la fois civiles et militaires. Elle explique également la position du gouvernement américain à l'égard de Huawei : l'administration craint des perturbations dans les infrastructures critiques et se méfie des liens du fabricant avec les agences de sécurité chinoises.

41. En conclusion, l'intervenante rappelle les défis que représentent la Russie et la Chine dans la sphère numérique. Elle reconnaît que le partenariat transatlantique traverse une période difficile. Elle note que la seule manière productive d'aller de l'avant passe par une négociation transatlantique technique sur la confidentialité, la circulation des données et les normes de cybersécurité. Elle insiste aussi sur la nécessité d'une concertation transatlantique régulière, à haut niveau, sur les questions numériques, peut-être sous la forme d'un Conseil numérique. Elle rappelle que les États-Unis et leurs alliés européens ne sont pas diamétralement opposés dans leur politique numérique. Les deux blocs diffèrent plutôt en termes de culture réglementaire, ce qui explique les différences dans les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs numériques.

42. Le président s'enquiert des avantages des projets 5G.

43. L'intervenante répond que pour continuer à fonctionner selon la capacité actuelle, il faudra augmenter la bande passante (le débit). Ce sera particulièrement vrai quand l'intelligence artificielle entrera de plain-pied dans la vie quotidienne. La réglementation, souligne-t-elle, a du mal à suivre la rapidité de l'évolution technique. Quant au consommateur, il ne sait pas toujours exactement à quoi il consent.

44. **Jean-Marie Bockel** (France) demande si la nécessité d'opposer un front commun à la Chine finira par contribuer à concilier les divergences de vues entre les États-Unis et l'Europe, et à promouvoir l'instauration de règles plus formalisées dans la sphère numérique. Ensuite, M. Bockel suggère que nous définissions des critères pour mieux étayer une éventuelle décision quant au rôle de Huawei.

45. D'après l'intervenante, à court terme, la Chine semble très habile lorsqu'il s'agit de nouer de bonnes relations avec d'autres pays et d'exploiter ses ressources de manière stratégique sur la scène internationale. Exemple : la Chine a récemment beaucoup investi en Europe. L'intervenante met en garde : il ne faut pas se laisser aveugler par ces réalités. Elle presse les membres de réfléchir aux difficultés potentielles d'une coopération de long terme avec la Chine. À propos de la 5G, elle déclare que le président Trump a sapé son propre argumentaire en suggérant qu'un allègement des restrictions imposées à Huawei pourrait faire partie de l'accord commercial.

46. M. Benyon s'enquiert des différences d'approche des plateformes de part et d'autre de l'Atlantique. Il souligne à quel point il est difficile de trouver l'équilibre entre la liberté et la sécurité des personnes. Il note par ailleurs que si l'intelligence artificielle est de nature à transformer nos vies, elle pourrait aussi servir à des fins plus équivoques, notamment dans le développement de systèmes d'armement. Il demande si un vaste effort international ne pourrait et ne devrait pas être mené afin de réguler ces pratiques malveillantes à l'échelle globale.

47. L'intervenante exprime son soutien aux institutions et accords multilatéraux. Ces organes, explique-t-elle, définissent des normes que les pays s'efforcent généralement de mettre en œuvre. Aussi est-elle d'accord pour dire qu'il serait bon d'aborder, au sein des forums internationaux, les usages potentiellement dangereux de l'intelligence artificielle. En réponse à la remarque de M. Benyon sur la difficulté de concilier liberté et sécurité, elle précise que la situation varie d'un pays à l'autre, quelle que soit la technologie. Le cryptage est le dernier développement intervenu dans ce débat, ajoute l'intervenante.

48. **Tanmanjeet Singh Dhesi** (UK) demande si l'intervenante juge crucial pour l'Europe et les États-Unis de s'entendre sur un cadre réglementaire régissant l'économie numérique. Il exprime sa préoccupation quant à la position des États-Unis sur les discours haineux. Il demande aussi l'avis de l'intervenante à propos des nouvelles technologies utilisées par les régimes autoritaires pour surveiller les particuliers.

49. L'intervenante se déclare très mal à l'aise face à l'utilisation de développements technologiques tels que la reconnaissance faciale à tous les niveaux de la société. Elle ajoute que les gouvernements doivent se demander à l'avance comment les technologies pourraient aider les régimes autoritaires à opprimer des minorités, sinon l'ensemble de la population. Elle est partisane d'un débat à ce sujet dans la communauté des droits humains.

50. **Linda Sanchez** (US) demande si les États-Unis et l'Europe devraient développer un ou plusieurs systèmes de réglementation du numérique.

51. L'intervenante ne croit pas à la faisabilité d'un cadre réglementaire unifié, vu les différences considérables entre nos traditions en la matière. Elle juge important de rendre ces systèmes compatibles plutôt qu'identiques.

52. **Mevlut Karakaya** (TR) demande ce que l'intervenante pense de l'effet de l'économie numérique sur les objectifs de développement durable.

53. L'intervenante prend l'exemple de la banque mobile pour montrer comment la numérisation peut stimuler le développement économique.

54. **Ojars Eriks Kalnins** (LV) note les différences d'approche entre les États-Unis et l'Union européenne en ce qui concerne la banque et les services numériques. L'Europe, fait-il remarquer, a évolué plus vite vers la numérisation dans le secteur bancaire. Il ajoute qu'à cause du RGPD, certains journaux américains ne sont plus disponibles en Europe.

55. L'intervenante explique que des pressions plus fortes poussent les petits pays à faire preuve de transparence à l'égard des autres. Elle note également que souvent, les entreprises américaines n'ont pas réalisé à quel point le RGPD les affecterait : dès que le règlement a commencé à empiéter sur leurs activités, elles se sont contentées de couper l'accès. L'intervenante appelle à plus de concertation pour promouvoir une meilleure compréhension du RGPD aux États-Unis.

56. Le directeur de la commission, Paul Cook, demande à l'intervenante de commenter la nouvelle notion de « portabilité du graphe social ».

57. L'intervenante admet que la portabilité des données est positive et importante. Il faut cependant que l'utilisateur moyen soit en mesure de contrôler ses données et de comprendre les limites de la portabilité. Le consommateur, dit-elle, doit être conscient de ce que les entreprises lui offrent.

VII. Présentation par Paula PUSKAROVA, vice-rectrice pour la recherche et les études doctorales, université d'économie de Bratislava, sur *La République slovaque et la révolution de l'économie numérique*, suivie d'un débat

58. **Paula Puskarova** déclare qu'elle espère illustrer par sa présentation les réalisations de la Slovaquie dans le domaine du numérique. Elle explique que la Slovaquie est particulière à plusieurs égards. Son économie est très petite, très ouverte et très tributaire d'emplois peu qualifiés.

59. Elle fait remarquer que l'automatisation représente un défi important pour la Slovaquie. D'après les dernières prévisions de l'OCDE, la Slovaquie est le pays le plus vulnérable de l'organisation en termes d'effets négatifs de l'informatisation. Parmi les emplois slovaques, 33 % sont considérés comme hautement automatisables. Cela s'explique dans une large mesure par la première place incontestée de la Slovaquie dans la fabrication automobile mondiale, à quoi il faut ajouter un hiatus entre les qualifications académiques de la population et les emplois disponibles dans l'économie nationale. Quatre-vingt-dix pour cent des jeunes Slovaques possèdent un diplôme universitaire mais éprouvent les pires difficultés à trouver un poste correspondant à leurs compétences.

60. L'intervenante, cependant, présente aussi des études économiques qui contestent les effets négatifs directs de l'automatisation sur l'emploi. En réalité, l'automatisation détruit des emplois mais elle en crée aussi. Les études diffèrent par leurs estimations chiffrées. Pour expliquer cette différence entre les observations économiques, elle fait référence aux diverses méthodes d'estimation utilisées par les chercheurs.

61. L'intervenante attire l'attention sur un autre effet dommageable de l'automatisation : la croissance des inégalités de revenus. Globalement, elle juge les inconvénients sociétaux de l'automatisation plus importants que ses bénéfices. Elle se montre plus optimiste à propos de la numérisation, évoquant ses effets de ruissellement technologique et ses gains d'efficacité.

62. L'intervenante note que la Slovaquie accuse un retard sur la moyenne de l'OCDE en matière d'économie numérique et de services publics numériques. Elle explique que le lancement d'initiatives sur le plan de l'e-government exige beaucoup de temps et d'énergie. Elle précise cependant que les Slovaques effectuent un grand nombre de transactions en ligne et que le pays est réputé à l'étranger pour son secteur informatique/télécom. Environ 20 % des universitaires slovaques sont diplômés en informatique, mais le secteur n'offre pas assez d'emplois pour tous. Cela se traduit par un important exode des cerveaux. Par ailleurs, ajoute l'intervenante, la Slovaquie ne dépense pas autant que les pays voisins en recherche et développement.

63. Elle se penche ensuite sur la position slovaque vis-à-vis de la réglementation du numérique. La Slovaquie participe au RGPD, est en faveur de la taxe européenne sur le numérique, applique des règles fiscales strictes aux cryptodevises et taxe des plateformes comme Uber et Airbnb. L'intervenante ajoute qu'en Slovaquie, les jeux de hasard sont aujourd'hui autorisés à quiconque obtient une licence à cet effet. Elle souligne que malgré cette forte pression fiscale, la Slovaquie veille à ce qu'il soit toujours possible de faire du profit sur le marché numérique.

64. L'intervenante signale que la Slovaquie n'est pas une cible privilégiée des cyberattaques, si l'on excepte des cas isolés en mai 2017 et en mars 2019.

65. Elle conclut en rappelant que la révolution numérique peut aussi être une arme dans la lutte contre le changement climatique. Elle évoque à cet égard le concept de « croissance verte intelligente ».

66. Le président remercie l'intervenante. Il déclare que l'Assemblée parlementaire de l'OTAN déploie aussi des efforts pour améliorer son empreinte verte et numérique en réduisant sensiblement sa dépendance aux documents sur papier.

67. Le directeur de la commission, Paul Cook, remarque que l'économie de la Slovaquie est étroitement liée à celle de l'Allemagne. Il demande dans quelle mesure les modèles économiques slovaque et allemand sont comparables malgré leur différence de taille.

68. L'intervenante répond que l'économie slovaque est en effet fondamentalement dépendante de l'économie allemande. Il importe que la Slovaquie restructure partiellement une économie nationale trop tributaire des investissements étrangers directs et des emplois peu qualifiés. Elle suggère que la Slovaquie intensifie son activité dans les services et le secteur TIC.

69. Le président s'enquiert des objectifs slovaques dans la sphère numérique.

70. L'intervenante répond que pour la Slovaquie, il est essentiel de poursuivre le développement de l'e-government et de numériser rapidement d'autres services publics. Elle souligne aussi l'importance des clusters en raison des effets de ruissellement et d'agglomération qu'ils produisent. Elle note que Bratislava profite largement de la proximité de Vienne, et suggère d'exploiter davantage encore les ruissellements technologiques entre les deux villes.

71. M. Bak attire l'attention sur les investissements considérables d'Amazon en Slovaquie. Ces investissements pourraient devenir un moteur de l'économie slovaque. Il demande l'avis de l'intervenante à ce sujet.

72. L'intervenante révèle qu'elle a en fait travaillé pendant un an pour Amazon à Bratislava. Pour les Slovaques diplômés, dit-elle, Amazon est un employeur attrayant grâce aux bons salaires et aux avantages octroyés sur le plan de la sécurité sociale. Elle explique cependant que les emplois au siège Amazon de Bratislava n'exigent pas de grandes qualifications ni de créativité. En conclusion, Amazon contribue à la hausse des salaires dans l'économie mais pas substantiellement à l'innovation ni à l'accumulation de capital technologique.

73. **Eduard Heger (SK)** demande à l'intervenante quels volets de l'économie la Slovaquie devrait développer pour pouvoir proposer des emplois aux victimes de l'automatisation.

74. L'intervenante entrevoit un potentiel considérable dans les petites start-ups. Elle souligne par ailleurs l'importance de la formation si l'on veut que les compétences répondent mieux aux nouvelles réalités du marché.

VIII. Présentation des activités futures de la sous-commission sur la transition et le développement

75. M. Klementjevs note l'absence de Michal Szczerba, président de la sous-commission. Au nom de M. Szczerba, il remercie la rapporteure Ausrine Armonaite pour la pertinence de son rapport sur la Macédoine du Nord.

76. M. Klementjevs rappelle l'intéressante visite que la sous-commission a effectuée en Macédoine du Nord au mois de mars. Il félicite ce pays pour avoir mis fin au litige avec la Grèce concernant son nom, ainsi que pour l'amélioration des relations avec la Bulgarie.

77. Le président mentionne que la sous-commission prévoit de participer au séminaire Rose-Roth, qui se tiendra vraisemblablement en Bosnie-Herzégovine en novembre. Il déclare que le secrétariat international informera les membres lorsque le voyage sera confirmé.

IX. Présentation des activités futures de la sous-commission sur les relations économiques transatlantiques, par Jean-Luc REITZER (France), vice-président de la sous-commission

78. **Jean-Luc Reitzer** (FR) signale l'absence de Faik Oztrak, président de la sous-commission. M. Reitzer remercie le rapporteur de la sous-commission, Jean-Marie Bockel, pour son intéressant projet de rapport sur les marchés numériques et la cybersécurité.

79. M. Reitzer rappelle la visite de la sous-commission en Allemagne au mois de mars, conjointement avec des membres de la commission politique. Il remercie la délégation allemande pour l'excellent programme.

80. Il annonce aussi aux membres que la sous-commission se rendra à Washington et à Seattle dans un peu plus d'une semaine.

X. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur la transition et le développement *République de Macédoine du Nord : évolution politique, accession à l'OTAN et transition économique* [081 ESCD 19 F] établi par Ausrine ARMONAITE (Lituanie), rapporteure, et présenté par Menno KNIP (Pays-Bas), vice-président de la ESC

81. **Menno Knip** (NL) signale l'absence de la rapporteure Ausrine Armonaite, en raison d'une importante réunion politique en Lituanie. Il explique qu'il va présenter les remarques de Mme Armonaite à sa place.

82. Le projet de rapport a été rédigé à la veille de l'accession de la Macédoine du Nord à l'OTAN, dans le but de décrire la transition politique et économique du pays depuis son indépendance. Le projet d'accession fait suite à la résolution en juin 2018 du conflit de longue date opposant la Grèce et la Macédoine du Nord à propos du nom de cette dernière. La Macédoine du Nord deviendra normalement le trentième pays de l'Alliance dans le courant de l'année prochaine, lorsque tous les Alliés auront ratifié le protocole d'accession.

83. Si la Macédoine du Nord a connu une transition politique semée d'embûches, depuis 2017, le pays semble avoir choisi résolument un cap plus démocratique. Le nouveau régime s'est attaché à garantir un financement plus équitable des médias, un contrôle plus démocratique de la police secrète et le rétablissement de bonnes relations avec la Bulgarie. Il a aussi fait de l'albanais une langue nationale officielle et intensifié la campagne en faveur de l'adhésion à l'OTAN et à l'Union européenne. Cela pourrait annoncer le début de réformes économiques aussi nécessaires que douloureuses, des réformes essentielles pour un pays qui souhaite rejoindre l'Union européenne.

84. Le projet de rapport encourage les parlements de tous les États membres de l'OTAN à ratifier dès que possible le protocole d'accession de la Macédoine du Nord. L'adhésion de ce pays enverra un signal fort : la porte de l'OTAN reste ouverte, et ceux qui la franchiront s'en trouveront plus sûrs, plus stables et plus prospères.

85. Le projet de rapport souligne que la Macédoine du Nord a toujours besoin de l'appui international pour poursuivre des réformes démocratiques essentielles, s'attaquer à la

corruption, revoir son système judiciaire et garantir la liberté des médias. Il salue la volonté actuelle de cultiver un esprit de bipartisme et une réconciliation interethnique dans ce pays divisé depuis si longtemps.

86. **Françoise Dumas** (FR) note que la Macédoine du Nord vient d'élire un nouveau président et qu'il a témoigné à multiples reprises d'une orientation marquée vers l'OTAN et la scène euro-atlantique. L'accession de la Macédoine du Nord à l'OTAN, poursuit-elle, présenterait divers avantages à la fois pour l'Alliance et pour le pays lui-même. Elle insiste pour que le Conseil européen décide ce mois-ci de lancer les négociations d'adhésion de la Macédoine du Nord à l'UE. Elle indique également que si le Parlement français n'a pas encore ratifié le protocole d'accession de Skopje, ce devrait être chose faite avant la fin de l'année.

87. **Vesel Memedi** (MK) réaffirme l'engagement de la Macédoine du Nord en faveur de l'OTAN. À ses yeux, la signature du protocole d'accession à l'OTAN en février constitue un événement « historique ». La présence de la Macédoine du Nord dans l'OTAN, dit-il, contribuera amplement à la sécurité et à la stabilité du pays et de la région. Il met en garde contre la menace que représente la désinformation. Il approuve le soutien international aux efforts de Skopje pour lutter contre la campagne de désinformation menée lors du référendum de l'an dernier.

88. M. Memedi attire l'attention sur le problème d'une démocratie partielle en Macédoine du Nord. Il dit regretter la tolérance de la communauté internationale à l'égard des résultats lacunaires de Skopje dans le domaine de l'état de droit. La volonté d'incarner les valeurs démocratiques n'a pas toujours été au rendez-vous. À présent, la Macédoine du Nord s'efforce activement d'accélérer sa transition politique.

89. M. Memedi engage vivement les membres à convaincre leurs collègues des parlements nationaux de ratifier dès que possible le protocole d'accession afin que la Macédoine du Nord devienne membre à part entière de l'OTAN. Il souligne qu'il vaut mieux favoriser la stabilité dans les Balkans occidentaux que d'en exporter l'instabilité. Il conclut en citant Winston Churchill : « Les Balkans produisent plus d'histoire qu'ils ne peuvent en consommer ». Il note avec satisfaction que la région produit enfin une histoire *positive*.

90. M. Knip s'engage à soutenir vigoureusement la ratification du protocole d'accession au parlement des Pays-Bas.

91. **Dragan Sormaz** (RS) annonce que la Serbie a plusieurs remarques à formuler à propos du rapport, remarques qu'il transmettra aussi par écrit au rapporteur. D'abord, il souligne que la Serbie a accueilli favorablement l'accord de Prespa, ainsi que la volonté macédonienne générale de prendre des décisions indépendantes en matière de politique étrangère. Ensuite, il demande que les références au « Kosovo » et à la « Serbie » soient changées en « Pristina » et « Belgrade ». Troisièmement, à ses yeux, il n'est pas adéquat ou pertinent d'évoquer dans un rapport politique les dissensions entre les églises orthodoxes serbe et macédonienne. Quatrièmement, il rappelle que la Serbie, bien que non alignée sur le plan militaire, a participé à 160 exercices militaires avec l'OTAN depuis 2006, et seulement à 12 avec la Russie. M. Sormaz conclut en priant instamment les parlements des Alliés de ratifier le protocole d'accession de la Macédoine du Nord et de soutenir celle-ci dans sa candidature à l'adhésion à l'Union européenne.

92. **Genci Nimanbegu** (ME) encourage lui aussi tous les États membres de l'OTAN à ratifier le plus rapidement possible le protocole d'accession de la Macédoine du Nord. Il souligne que ce pays ne peut être considéré en dehors de son contexte géographique. Il explique que les Balkans occidentaux ne sont pas une région avec une longue tradition de démocratie. Il souligne que l'avenir commun de tous les pays des Balkans occidentaux se trouve dans l'OTAN. Il note que le dialogue entre ces pays s'est détérioré depuis 2013. Aussi invite-t-il

l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à maintenir son engagement en faveur de la région. Il mentionne une récente déclaration du premier ministre serbe à propos du chef du gouvernement de Pristina, évoquant un « événement fâcheux » dans la politique de la région.

93. M. Sormaz répond que Belgrade tente d'aboutir à un accord avec Pristina. Il déplore que Pristina taxe les produits serbes à 100 %. Il explique que Belgrade considère les trois personnes visées dans la déclaration du premier ministre serbe comme des membres d'une organisation terroriste. M. Sormaz note par ailleurs que, sur la dernière année, 13 pays ont retiré leur reconnaissance au Kosovo. Aucun nouveau pays n'a reconnu son indépendance. À l'échelle globale, il rappelle que plus de 60 % des pays du monde ne reconnaissent pas, actuellement, l'indépendance du Kosovo.

94. Mme Dumas clarifie sa précédente intervention concernant le peu d'empressement du Parlement français à ratifier le protocole d'accession de la Macédoine du Nord. Cette attitude, explique-t-elle, résulte simplement d'un manque de temps et d'un agenda parlementaire chargé. Elle confirme que la France appuie sans réserve l'accession de la Macédoine du Nord à l'OTAN.

95. M. Nimanbegu maintient résolument ses précédentes remarques. En référence à la présentation du matin sur le populisme, il insiste : l'AP-OTAN doit poursuivre sa contribution à la lutte contre les effets négatifs du populisme dans les Balkans occidentaux.

96. M. Knip promet de transmettre tous les commentaires à Mme Armonaite, qui se chargera ensuite de les incorporer dans le rapport.

XI. Examen du projet de rapport général *Les sanctions économiques comme instrument de politique étrangère* [079 ESC 19 F], présenté par Christian TYBRING-GJEDDE (Norvège), rapporteur général

97. M. Tybring-Gjedde présente le projet de rapport général, qui analyse le rôle des sanctions économiques dans la politique internationale. Le rapport examine aussi dans quelles conditions ces outils peuvent s'avérer efficaces. Le texte commence par un exposé technique des sanctions en tant qu'instrument de politique, dans tout le spectre des scénarios entre guerre et diplomatie de paix.

98. Le projet de rapport constate que les sanctions économiques peuvent être efficaces dans certaines circonstances. Elles doivent être clairement structurées et liées à une ambition politique explicite. Le parcours à accomplir pour obtenir leur levée doit être tracé à l'avance. Il faut aussi qu'elles soient infligées avec modération, seulement en cas de nécessité stratégique. Un recours excessif aux sanctions risque de compromettre l'ordre commercial international, les pratiques exemplaires diplomatiques et l'autorité morale du pays qui les impose. L'utilisation fréquente de sanctions secondaires, en particulier, fait plus pour attiser la discorde entre alliés que pour pousser les adversaires dans la direction souhaitée.

99. Le projet de rapport évoque ensuite plusieurs cas récents à l'occasion desquels l'Amérique du Nord et l'Europe ont fait usage de sanctions à des fins politiques critiques. Ces cas concernent l'Iran, la Russie et la Corée du Nord. Le rapport évalue l'efficacité des sanctions prises à l'encontre de chacun de ces trois pays.

100. Par ailleurs, le projet de rapport étudie le *Global Magnitsky Human Rights Accountability Act* (GMA), loi votée par les États-Unis en 2016, ainsi que ses avatars dans d'autres pays. Le texte souligne le potentiel du GMA en tant qu'instrument de politique.

101. M. Benyon exprime son soutien au GMA et note que le Royaume-Uni a récemment mis en œuvre sa propre version de la législation. Il espère que cet instrument de politique sera exploré plus avant durant la session annuelle de Londres, peut-être avec une intervention de Bill Browder, à qui l'on doit dans une large mesure le GMA initial.

102. M. Benyon ajoute qu'il est trop facile de qualifier les sanctions internationales infligées à la Russie d'inefficaces, pour la seule raison que les Russes ne se sont pas retirés de Crimée. Au lieu de cela, il suggère d'analyser ce qui se passerait si les sanctions étaient levées. À son avis, le gouvernement russe réagit à la force et exploite ce qui lui apparaît comme une faiblesse. Aussi importe-t-il de sanctionner la coterie des kleptocrates russes qui gravite autour du gouvernement.

103. M. Benyon attire aussi l'attention sur l'attentat chimique perpétré par les Russes à Salisbury. Il apprécie la ferme réaction de l'Alliance à cette agression et insiste pour que les Alliés restent résolus à ne pas laisser passer des agissements de ce type.

104. M. Tybring-Gjedde note que sur le plan des idées, les sanctions sont motivées par la volonté de préserver les valeurs de liberté. Il admet cependant que les grands pays déploient parfois des sanctions dans un autre but que les petits. Cela se vérifie souvent en ce qui concerne les sanctions secondaires.

105. M. Tybring-Gjedde prend note du point de vue de M. Benyon à propos de la Russie mais avance une autre perspective. Il précise que les sanctions à l'encontre de la Russie sont moins dirigées contre le pays que contre des individus déterminés. Il suggère que les sanctions pourraient être révoquées si leur objectif commun n'était pas atteint. D'après lui, l'Ouest doit se montrer prudent avant de qualifier un pays d'ennemi. Il note cependant qu'il serait difficile de lever les sanctions maintenant, compte tenu de la situation en Ukraine orientale.

106. **Borys Tarasyuk** (UA) déclare que les tentatives faites pour convaincre la Corée du Nord de mettre fin à son programme nucléaire en échange d'assurances ont échoué. Si le régime russe, ajoute-t-il, prétend que les sanctions sont sans effets dommageables, il en va autrement dans la réalité. Il note que les sanctions frappant la Russie n'ont pas suffi à arrêter l'agression russe contre l'Ukraine. Il conclut en demandant s'il peut valoir la peine d'imposer un autre paquet de sanctions, de nature à frapper plus durement l'économie russe.

107. M. Tybring-Gjedde fait observer qu'il est difficile de savoir exactement ce qui s'est passé pendant les discussions entre la Corée du Nord et les États-Unis. Il suggère que les négociations étaient peut-être prématurées, mais ajoute que la Corée du Nord mérite probablement encore son exclusion de la communauté internationale.

108. M. Tybring-Gjedde note que des sanctions plus dures à l'encontre de Moscou affecteraient sensiblement l'économie russe. Il n'est pas sûr que la communauté euro-atlantique soit plus en sécurité avec une Russie à genoux.

109. M. Karakaya déclare qu'un ordre commercial international libre et fondé sur des règles est crucial non seulement pour la croissance globale mais aussi pour la paix et la sécurité dans le monde. Il attire l'attention sur les pressions actuelles que subit le multilatéralisme. Il réaffirme l'engagement de longue date de la Turquie envers le multilatéralisme et l'action collective. La Turquie n'est pas d'accord avec les mesures économiques unilatérales en tant qu'instruments de la politique étrangère. Il appelle les Alliés à réfléchir soigneusement aux effets des sanctions qu'ils imposent. M. Karakaya estime que les sanctions peuvent nuire aux Alliés et à leur économie. Il demande donc que l'on envisage des mesures complémentaires comme les exceptions et les mécanismes d'allègement pour protéger les Alliés de ces effets

nuisibles. Il ajoute que la Turquie a proposé quelques amendements mineurs au projet de rapport. Il promet de communiquer les détails par courriel.

110. **Woon Youl Choi** (KR) est d'accord pour dire que les sanctions peuvent être un outil efficace de la politique étrangère. Il félicite l'OTAN d'avoir soutenu les deux récents sommets États-Unis - Corée du Nord, et plus généralement, de défendre une résolution pacifique des tensions dans la péninsule coréenne. Il demande le point de vue de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN sur la meilleure façon de prendre en compte la grave crise alimentaire nord-coréenne dans la politique de sanctions internationales.

111. **Giorgi Kandelaki** (GE) adhère à la position de M. Benyon sur l'intérêt du GMA. M. Kandelaki souligne que le gouvernement russe a exprimé publiquement son désaccord envers ces sanctions personnelles ciblées. La Russie exporte sa corruption, note-t-il. C'est donc l'Ouest qui finit souvent par l'importer.

112. M. Kandelaki attire l'attention sur les prochains développements au sein du Conseil de l'Europe concernant la Russie. Il critique le probable rétablissement du droit de vote de la délégation russe au sein du Conseil, prévu dans le courant du mois. La Russie y verra une victoire et l'acceptation tacite par l'Occident de l'invasion de la Crimée. C'est une erreur, conclut-il, d'amender dans ce sens les règles et statuts du Conseil de l'Europe.

113. M. Memedi évoque le concept de « vigilance automatique » en psychologie : plus nous recourons à des notions négatives, plus nous sommes efficaces. Il note que les sanctions constituent un outil négatif utilisé à des fins politiques. Il demande si le commerce peut aussi jouer le même rôle en politique étrangère.

114. M. Tybring-Gjedde répond à M. Memedi que les droits de douane peuvent en effet servir d'instrument de politique étrangère. La réalité le confirme. Il y voit un développement très négatif. Il est par ailleurs d'accord avec M. Kandelaki et M. Benyon concernant l'impact de sanctions ciblées sur des individus.

115. M. Tybring-Gjedde appuie M. Choi quant à la nécessité de parler d'une seule voix. Il souligne cependant qu'il est souvent difficile de rester unis lorsqu'il s'agit de sanctions, à cause des différences de ressources et d'intérêts nationaux. Il note que si la communauté internationale est peut-être capable de parler d'une seule voix à propos de la Corée du Nord, il n'en va pas nécessairement de même à propos de l'Iran. En réponse à M. Karakaya, il juge important de se demander qui dicte les règles du système international. À cause de la multiplicité des intérêts nationaux, il n'y a pas de règles aptes à emporter l'adhésion de tous.

116. M. Tybring-Gjedde remercie tous les membres pour leurs remarques, qu'il s'efforcera d'intégrer au rapport avant la session annuelle de Londres.

XII. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur les relations économiques transatlantiques *Marchés numériques et cybersécurité : les approches nord-américaine et européenne* [080 ESCTER 18 F], présenté par Jean-Marie BOCKEL (France), rapporteur

117. Jean-Marie Bockel présente son projet de rapport. Le texte analyse la récente évolution de l'économie numérique, ainsi que les défis auxquels l'Amérique du Nord et l'Europe sont confrontées en termes d'économie et de sécurité.

118. Le rapport étudie ce que font les pays concernés pour relever ces défis, souvent sans coordination mutuelle, peut-on y lire. Il examine aussi des facteurs de tension entre l'Europe et les États-Unis propres à la sphère numérique, notamment la confidentialité des données et

la régulation du marché. Le rapport évalue par ailleurs les questions de sécurité spécifiques que pose l'implication russe et chinoise dans l'économie numérique. Faute d'une protection adéquate, les appareils et l'infrastructure numériques risquent d'exposer les démocraties ouvertes à des manipulations étrangères et à de vastes campagnes de propagande, avec des conséquences potentiellement dévastatrices.

119. Le projet de rapport estime qu'une véritable transformation économique doit s'accompagner de changements radicaux au niveau des réglementations officielles et de la collaboration internationale. Les démocraties doivent unir leurs efforts pour affronter la concurrence économique et les problèmes de sécurité numérique posés par des rivaux dont les objectifs politiques, sociaux et internationaux sont très différents. Elles doivent s'allier sur la base de valeurs sociétales partagées : défense des normes et institutions démocratiques, protection des droits individuels comme le respect de la vie privée, défense des intérêts nationaux et collectifs en matière de sécurité, prévention de l'émergence de monopoles façonnés par de grandes entreprises, taxation des entités opérant de manière transparente à l'échelle transfrontalière et dissuasion des cyberattaques.

120. **James Costa** (US) fait remarquer à quel point il est difficile de mettre en place une réaction commune face à Huawei et aux autres entreprises chinoises susceptibles de compromettre la sécurité transatlantique.

121. **Muhammet Naci Cinisli** (TR) demande au rapporteur s'il estime que la « cyberpuissance » est plus forte que la « superpuissance » dans le monde actuel. Il demande ensuite laquelle de ces puissances la Russie incarne.

122. M. Bockel est d'accord avec M. Costa concernant l'importance du problème Huawei. Il rappelle l'opposition qu'il a lui-même suscitée en France il y a plusieurs années lorsque, dans le débat sur les attaques visant nos réseaux, il a présenté Huawei comme un cheval de Troie potentiel. Il note que la discussion sur le traitement à réserver à Huawei ne fait que commencer.

123. M. Bockel explique que dans le monde d'aujourd'hui, la notion de « superpuissance » se confond avec celle de « cyberpuissance ». Il rappelle à ce sujet que la Russie accroît sa présence dans le cyberspace, y compris de manière offensive, dans le but de réaffirmer sa puissance. Il est très important, note-t-il, que l'OTAN et les parlements de ses membres réfléchissent au fait que certains pays développent des capacités offensives. Face à cela, il évoque la difficulté du multilatéralisme dans le cyberspace, difficulté due à la faiblesse des liens mutuels et aux menaces propres à ce domaine.

XIII. Divers

124. Les délégués ne soulèvent pas d'autres points.

125. M. Klementjevs remercie Menno Knip pour la contribution active qu'il apporte depuis de nombreuses années aux affaires de la commission. Il lui souhaite plein succès dans ses futures activités.

XIV. Date et lieu de la prochaine réunion

126. M. Klementjevs annonce la prochaine visite de la sous-commission des relations économiques transatlantiques à Washington et à Seattle.

127. Il rappelle aux délégués que la commission au complet se réunira lors de la session annuelle de Londres, en octobre.

XV. Remarques de clôture

128. Le président remercie les hôtes slovaques, les intervenants, les interprètes, le secrétariat de l'AP-OTAN ainsi que les délégués pour leur participation active et constructive.
